



Les organisations syndicales du département CFDT, CGT, FO, FSU et Solidaires n'acceptent pas le recul du départ à la retraite à 65 ans !

Sans attendre la fin des concertations, le gouvernement envisage :

- Un départ à 65 ans avec effet dès l'été 2023 pour les salarié-es nés en 1961 (voir tableau).
- Eventuellement un allongement de la durée de cotisation.
- La remise en cause des régimes spéciaux d'EDF et de la RATP.

ANNÉE DE NAISSANCE	ÂGE DE DÉPART	ENTRÉE EN VIGUEUR
1961	62 ans 4 mois	2023
1962	62 ans 8 mois	2024
1963	63 ans	2025
1964	63 ans 4 mois	2026
1965	63 ans 8 mois	2027
1966	64 ans	2028
1967	64 ans 4 mois	2029
1968	64 ans 8 mois	2030
1969	65 ans	2031

Alors que la réforme devait être présentée le 15 décembre, Emmanuel Macron a reporté son annonce le 10 janvier prochain. Elle reste à l'ordre du jour du conseil des Ministres début 2023 pour un vote à l'Assemblée Nationale au printemps et une mise en œuvre en juin 2023.

Alors que le Comité d'Orientation des Retraites prévoyait, il y a 5 ans, un déficit pour les années 2020, 2021 et 2022, il y a eu en fait un excédent de 3 à 4 milliards d'euros. Le déficit annoncé par le gouvernement pour les années à venir est très faible (moins de 0,5% du Produit Intérieur Brut). Toujours selon le COR, 5 actifs et actives sur 10 âgés de 58 ans occupent un emploi à taux plein, 6 sur 10 n'exercent plus d'activité à 61 ans ! 7 sur 10 à 62 ans ! Cette réforme va donc aggraver la précarité des senior-es sans emploi et, de plus, va de fait allonger la durée de cotisation au-delà de 43 ans pour celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt.

Dans ces conditions, les organisations syndicales départementales (CFDT, CGT, FO, FSU, Solidaires) avec leurs organisations nationales disent non à la réforme des retraites (cf. appel du 5 décembre 2022).

Dans l'hypothèse où le gouvernement maintiendrait ce projet, nos organisations syndicales appelleraient à la mobilisation en janvier (avec grèves et manifestations). Elles appellent tous les salariés-es, chômeurs-euses, retraités-es à se tenir prêts-es à répondre à l'appel qui sera lancé pour faire échec à cette réforme et au recul de l'âge de départ à 65 ans.

Elles invitent leurs sections syndicales et leurs syndicats, dans les entreprises et les administrations, à se réunir dès janvier, pour organiser en commun la tenue de réunions, d'AG, de distributions pour préparer cette mobilisation, sur la base des revendications partagées par l'intersyndicale départementale.